

DECLARATION PREALABLE CNAS DU 21 AVRIL 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel

OUI et n'en déplaise, la FSMI FO est présente aujourd'hui et continuera de l'être dans l'avenir !

OUI la FSMI FO n'a pas accepté que la vacance du poste de vice-président de cette instance, présenté par Alliance en début de mandature soit aussi longue. Nous le rappelons poste vacant depuis le 6 janvier dernier !

De fait, aucune surprise sur le résultat de l'élection du 21 mars dernier que nous avons effectivement boycottée.

A l'issue, un tract a été publié laissant supposer que la FSMI FO abandonnait l'action sociale, il n'en est rien, bien au contraire !

Pour la FSMI FO c'est par l'action que nous démontrons notre persévérance.

Présents dans tous les groupes de travail, nous avons revendiqué et obtenu pour nos collègues l'alignement de l'aide supplémentaire à la restauration pour tous les agents du ministère en fonction de leur lieu de restauration, l'extension du PTZMI, l'augmentation des facilités de garde d'enfants en horaires atypiques, un budget supplémentaire pour l'équipement des espaces sociaux de restauration, extension des chèques CESU.

Quel constat fait-on aujourd'hui ? un budget 2021 qui n'a pas été consacré en totalité à l'action sociale (enfance, logement..... Espace Social de Restauration...) à la demande de l'Administration..... avec la complicité des représentants des organisations syndicales présentes au bureau et du vice-président.

Alors que le ministre s'est engagé par la signature d'un protocole à abonder encore plus le budget pour les personnels de police et gendarmerie ; avec répercussion

pour les personnels de préfecture, de centrale ; SGAMI ; SGCD, **la FSMI FO défend l'accès de tous les agents que ce soient actifs, administratifs, techniques, sociaux, et scientifiques.**

Nous regrettons, suite à la décision du conseil d'état pour les personnels civils de la gendarmerie, que disparaisse la désignation d'un binôme préfecture au sein de la future instance.

Nous voyons aujourd'hui les textes relatifs à l'arrêté et au règlement intérieur de la CNAS installée après les élections professionnelles de décembre 2022. **Au-delà de l'absence d'un binôme préfecture, ce sont les autres filières métiers de ce ministère qui risquent de disparaître de cette instance par faute de représentants.**

A l'heure où l'égalité entre les femmes et les hommes est une notion importante au sein de notre ministère, ce ne sera pas le cas dans cette future instance, ou la notion de parité n'est nullement évoquée dans les textes que vous nous présentez ce jour.

La FSMI FO a fait valoir également que la représentation syndicale ne devrait plus se faire par binôme mais bien par la désignation par liste comme cela est pratiqué sur d'autres instances comme le Comité Technique ou le CHSCT.

Par ces exemples, nous sentons un élan de division au sein de notre ministère, d'autant plus sur le pan de l'action sociale. **Notre fédération rejette totalement ces initiatives. Elle rappelle que chaque agent, quelque soit son métier a sa place dans le bon fonctionnement de notre ministère. Notre fédération continuera de représenter dans cette instance, comme dans d'autres, l'ensemble des personnels composant le ministère de l'Intérieur.**

C'est pourquoi, nous vous demandons Mme la présidente, de vous engager pour que l'ensemble des prestations sociales mise en œuvre par cette commission, soient réellement en faveur de l'ensemble des personnels.